



Direction départementale de la cohésion sociale
Bureau de la communication interministérielle

Bourg-en-Bresse, le 10 novembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Transfert du greffe des associations à la sous-préfecture de Belley

À compter du 1^{er} décembre 2017, la sous-préfecture de l'arrondissement de Belley prendra en charge l'activité du greffe des associations de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse jusqu'alors gérée par la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de l'Ain.

Le greffe des associations porte sur les étapes administratives de la vie des associations, notamment la création, les modifications statutaires, la dissolution, la reconnaissance d'utilité publique.

Les démarches s'effectueront à l'adresse suivante :

Sous-préfecture de l'arrondissement de Belley

Service des associations

24 rue des Barons-les-Bernardines – BP 149

01306 BELLEY

Téléphone : 04 79 81 01 09 Fax : 04 79 87 87 42

Courriel : pref-associations@ain.gouv.fr

Accueil du public les lundi, mardi, jeudi et vendredi et 08h30 à 12h00

Toutes les formalités administratives concernant les associations peuvent également s'effectuer par Internet sur le site www.service-public-asso.fr

La DDCS de l'Ain reste compétente pour animer le réseau d'accueil et d'information des associations et pour traiter les dossiers liés à la vie associative (fonds de dotation, dons et legs).

Par ailleurs, les greffes des associations des arrondissements de Gex et Nantua restent pour l'instant traités dans leurs sous-préfectures respectives mais seront appelés également à être transférés à la sous-préfecture de l'arrondissement de Belley au cours du premier trimestre 2018.



pref-communication@ain.gouv.fr

Annie CAMPAN04 74 32 78 33
Claire DECRAUX04 74 32 78 66
Rosalie FEURTET04 74 32 59 44

